



LE MONDE

JURIDIQUE

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

Volume 21, numéro 2

4^s



Le réseau d'aide juridique

à l'avant-garde depuis 40 ans!



Le président de la Commission des services juridiques (CSJ), Me Denis Roy
et Me Louis-Paul Allard, premier directeur du Service de l'information de la CSJ.

L'AIDE JURIDIQUE

À L'AVANT-GARDE DEPUIS 40 ANS

et

8 827 368 fois
au service des justiciables



COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

www.csj.qc.ca



@La_CSJ

Le modèle québécois d'aide juridique



Me Denis Roy, président de la Commission des services juridiques

Créés le 8 juillet 1972, lors de l'adoption à l'unanimité par l'Assemblée nationale de la Loi sur l'aide juridique, le régime et le réseau de l'aide juridique québécois se sont déployés au cours des années 1972-1973.

Dès lors, ce qu'il pourrait être convenu d'appeler le « modèle québécois d'aide juridique » fut largement reconnu comme étant original, créatif et unique. Résultat d'une démarche à la fois laborieuse et productive, cette législation donnait naissance à un régime offrant le plus large panier de services au Canada, le libre choix de son avocat par le bénéficiaire, une structure décentralisée et un véhicule d'information juridique destiné à l'ensemble de la population.

Le thème développé dans ce numéro spécial de la revue *Le Monde juridique* portant sur l'anniversaire de l'aide juridique : « À l'avant-garde depuis 40 ans » illustre bien le passé et le présent du régime québécois, de sa conception à ce jour. Encore aujourd'hui, de nombreuses législatures étrangères s'inspirent de ce « modèle québécois » dans le processus d'implantation ou de mise à jour de leur régime d'aide juridique.

Dans la dernière année seulement, nous avons répondu avec plaisir et empressement aux invitations de représentants de la Belgique et de la France qui, dans le cadre de leurs réflexions, se sont montrés intéressés par notre façon de faire.

Dans les pages qui suivent, de nombreux faits d'armes illustreront de façon éloquente le rôle de pionnier que le

réseau de l'aide juridique n'a cessé de jouer tout au long des quatre décennies de son existence.

L'entrevue avec Me Louis-Paul Allard, premier directeur du Service de l'information de la Commission des services juridiques dès 1973, rappellera à plusieurs lecteurs les premiers pas de la vulgarisation de l'information juridique au Québec et à quel point ces balbutiements ont rapidement pris une ampleur médiatique sans précédent à l'époque, et inégalée depuis.

Avec les émissions « Justice pour tous » et les personnages pittoresques de « Monsieur et Madame Ordinaire », non seulement la Commission a-t-elle réussi à intéresser comme jamais auparavant la population à l'information juridique, mais elle a réalisé l'exploit de convaincre les grands réseaux de radio et de télévision de diffuser ces émissions aux heures de grande écoute.

Certains prendront également plaisir à tenter de reconnaître sur les photos les nombreux comédiens, juges et avocats, qui ont donné vie aux diverses situations à portée juridique de la vie quotidienne mises en scène par les concepteurs des émissions. Plusieurs de ces personnes sont d'ailleurs devenues célèbres par la suite.

Tout en ayant un impact considérable au chapitre de l'accessibilité à la justice par la transmission de l'information juridique à l'ensemble de la population québécoise, le réseau de l'aide juridique a contribué de façon significative au développement et à l'évolution du droit depuis sa création. Que ce soit en portant jusqu'en Cour d'appel du Québec et en Cour suprême du Canada d'importantes causes de principe, en s'impliquant dans le processus législatif aux différents paliers de gouvernement ou en représentant au quotidien des millions de personnes devant toutes les instances judiciaires, le réseau de l'aide juridique a démontré hors de tout doute qu'il est non seulement un service essentiel pour les justiciables admissibles, mais aussi un rouage incontournable de l'évolution du droit, du système judiciaire et de la société québécoise en général.

En poste depuis près de neuf ans à titre de président de la Commission des services juridiques, je constate avec une certaine satisfaction que le principal, sinon le seul reproche récurrent adressé à l'aide juridique au Québec est qu'elle n'est pas suffisamment accessible. Tout en souscrivant à l'objectif ultime d'en améliorer l'accessibilité le plus possible, je me permets donc, au nom de l'ensemble du personnel et des gestionnaires du réseau, d'interpréter ces critiques comme une forme d'appréciation générale de son fonctionnement actuel et de son rendement à ce jour.

D'ailleurs, un regard dans le rétroviseur de ces 40 années met en évidence la somme extraordinaire d'efforts, d'énergie et de dévouement qu'ont fournis les milliers de personnes ayant contribué de près ou de loin à ce succès. De si nombreuses personnes, qu'il s'avérerait impossible de ne pas en oublier si l'on essayait d'en faire une énumération exhaustive. Mentionnons tout de même qu'un premier ministre, plusieurs ministres, députés, maires, conseillers, juges, acteurs, des milliers d'avocats, permanents et du secteur privé, ont participé comme employé, administrateur et partenaire à l'édification de ce grand réseau. Je voudrais saluer de façon particulière les membres du personnel qui y ont consacré toute leur vie professionnelle; plusieurs d'entre eux sont d'ailleurs encore actifs.

Si les circonstances d'un tel anniversaire se prêtent à la reconnaissance du travail accompli, elles ouvrent aussi toute grande la porte à la célébration des résultats obtenus. Car au-delà de l'information juridique accessible à toute la population, la mission du régime d'aide juridique est d'assurer à des justiciables qui n'auraient vraisemblablement pas la possibilité de le faire, d'accéder à la justice en bénéficiant des services d'un avocat ou d'un notaire. La performance du régime après 40 ans est éloquent à cet égard. En effet, un décompte précis et incontestable basé sur la compilation des statistiques dont dispose la Commission des services juridiques depuis sa création démontre que près de 9 millions de services ont été fournis à des justiciables admissibles, leur permettant ainsi de défendre et de faire valoir leurs droits.

Au cours de son histoire, le réseau de l'aide juridique a dû s'adapter aux changements survenus dans la société québécoise, et plus particulièrement dans le monde judiciaire. L'évolution du droit et de la technologie ont amené de nombreux changements de forme et de fond auxquels les divers joueurs de la scène judiciaire ont dû faire face. Dans sa volonté constante d'être à l'avant-garde et d'innover, la Commission des services juridiques

a accepté, en 2010, un tout nouveau mandat en participant activement à l'élaboration et à l'adoption de la Loi encadrant l'obligation faite à l'État de financer certains services juridiques et en devenant gestionnaire de l'obligation constitutionnelle et statutaire du Procureur général de défrayer les honoraires d'avocats des accusés dans certaines circonstances. Ainsi, au début des années 2000, l'émergence de ce qu'il est convenu d'appeler les « mégaprocès » a forcé les autorités à une réflexion sur la gestion de ces instances d'une dimension sans précédent et générant des problématiques nouvelles, d'où l'adoption d'un nouveau chapitre de la loi. La Loi sur l'aide juridique sera dorénavant intitulée Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques. Une fois encore, le réseau de l'aide juridique a fait partie intégrante du processus de création d'un mécanisme innovateur au Canada.

Dans un autre domaine, la Commission des services juridiques s'active actuellement à mettre sur pied un nouveau service administratif de rajustement des pensions alimentaires pour enfants qui entrera en vigueur prochainement. Ce service, qu'on appelle le « SARPA », permettra à la Commission de modifier, à peu de frais pour les utilisateurs, le montant d'une pension alimentaire pour enfant, de façon purement administrative et sans intervention de la Cour.

De plus, pour la première fois de l'existence du régime, un service d'aide juridique sera accessible à l'ensemble de la population, sans égard à la situation financière des parties. Il s'agit d'une façon inédite de concevoir l'intervention de l'état en matière d'aide juridique, celle-ci n'étant plus nécessairement basée sur la situation financière du bénéficiaire, mais bien sur le service requis par celui-ci. Ainsi, le législateur indique qu'il souhaite offrir l'aide juridique à tous dans un contexte donné. En l'occurrence, il s'agit d'un service d'aide à l'homologation par la Cour lorsque des parents s'entendent pour modifier les modalités d'un jugement antérieur en matière familiale. Ce nouveau service doit entrer en vigueur au cours de la présente année et le réseau est fin prêt à livrer la marchandise.

En conclusion, je suis ravi de constater et de pouvoir affirmer qu'après toutes ces années et tout le chemin parcouru, l'aide juridique au Québec, riche de son expérience, a toujours les yeux tournés vers l'avenir, à la recherche des meilleures façons de remplir sa mission, soit celle de servir au mieux sa clientèle et de faciliter, par tous les moyens, un plus large et meilleur accès à la justice. Bon anniversaire et longue vie à l'aide juridique!

La Commission des Services Juridiques à l'avant-garde de l'accès à la justice par l'information

Dans le cadre de la préparation de ce numéro spécial sur les 40 ans d'existence du régime québécois d'aide juridique, *Le Monde juridique* a rencontré Me Louis-Paul Allard, directeur du Service de l'information dès le début du réseau d'aide juridique

Q. : Qu'est-ce qui vous a amené à travailler à la Commission des services juridiques ?

R. : Après avoir obtenu ma licence en droit à l'Université de Sherbrooke, je suis allé faire un stage à l'Université de Boston, au School of Public Communication. À mon retour à Montréal, j'ai été engagé comme journaliste-reporter au canal 10 (TVA) où j'ai travaillé au service des nouvelles, impliqué plus particulièrement dans les reportages judiciaires vu ma formation juridique. J'ai alors rencontré madame Lisette Gervais qui était l'épouse du juge Robert Sauvé, président fondateur de l'aide juridique au Québec. Il m'a proposé de travailler avec lui. Ainsi, en 1973, je suis devenu directeur du Service de l'information à la Commission des services juridiques.



Me Louis-Paul Allard



Enquêtes, litiges, arbitrages
Évaluation d'entreprise
Support aux transactions
Redressement d'entreprise
Analyses économiques et financières

ACCURACY MONTRÉAL
Tour Telus
514-333-0633

ACCURACY QUÉBEC
Complexe Jules Dallaire
418-781-2669
www.accuracy.com

Notre métier : quantifier pour décider

Nos leaders en juricomptabilité :
expertise et rigueur pour donner un sens aux chiffres

 <p>Guylaine Leclerc FCPA, FCA, CA•EJC, CFE</p>	 <p>François Filion CPA, CA, CA•EJC, EEE</p>	 <p>Manon Roy CPA, CA, CA•EJC</p>	 <p>Alain David CPA, CA, CFE</p>
---	--	---	--

Paris | Madrid | Amsterdam | Milan | Francfort | Bruxelles | Londres | Munich | Québec | Montréal | Rome | New Delhi

Q. : Quelle a été votre première réaction lors de votre arrivée en poste ?

R. : C'était quelque chose, parce que c'était une nouvelle loi, un nouveau réseau à mettre en place, un système unique au monde: le libre choix du client entre un avocat salarié et un avocat de la pratique privée.

Ce fut, pour le service, une période d'activité intense : campagne d'information, affiches, brochures, etc. Il fallait faire connaître l'aide juridique, sa loi et son réseau et en même temps renseigner les gens sur leurs droits et leurs obligations au regard des lois existantes. Je me suis donc donné comme mission « don quichotienne » de vulgariser le droit au Québec en faisant passer le message par les médias de l'époque : radio, télé et journaux. Il faut dire que la télé et la radio étaient très utiles, car si on considère le nombre de personnes analphabètes à cette époque, on ne pouvait se fier uniquement sur les journaux, les dépliants ou les brochures. Il fallait absolument rejoindre la population par le son et l'image. Par exemple, nous avons expliqué dans une émission ce qu'était un « papier jaune » que venait de recevoir une personne. Le « papier jaune », c'était un subpoena. Nous l'avons montré à la télé et avons expliqué son importance. Nous avons été des précurseurs dans le domaine de l'information juridique au Québec et notre force était de toucher tous les domaines du droit.

Q. : Comment avez-vous procédé pour rendre l'information juridique accessible à tous ?

R. : On a travaillé avec des sketches. On a commencé à la fin des années 70 à Sherbrooke avec « Monsieur et Madame Ordinaire », personnages incarnés à l'écran par Andrée Boucher et Pierre Gobeil, la voix hors champ était celle de Michel Mongeau. Le sketch durait 15 minutes et, par la suite, il y avait une entrevue avec un avocat du réseau qui complétait le sujet d'information que nous avons traité. C'était là le début des émissions « Justice pour tous ». Au cours des années, la formule des émissions a changé. Nous avons fait, par exemple, une émission d'une heure consacrée à la nouvelle législation sur l'alcool au volant, le soir même de l'entrée en vigueur de la loi. Cette émission avait été produite en collaboration avec la Sureté du Québec. À compter de 1986 et jusqu'en 1995, les émissions sont devenues des procès simulés sur des sujets variés. Parallèlement aux émissions de télévision, la campagne d'information grand public intitulée la « Minute ju-

ridique » était diffusée douze mois par année sur les ondes de 80 stations radiophoniques à travers le Québec. Les messages étaient également publiés dans de nombreux hebdomadaires et quotidiens et, durant certaines périodes, aussi présentés à la télé. Les problèmes juridiques les plus courants y étaient abordés. Plusieurs organismes et ministères ont collaboré avec nous à ce projet.



La minute juridique avec Yvon Deschamps



Alcool au volant avec Gilbert Comtois et Hubert Loiselle

Q. : À l'époque, y avait-il d'autres émissions semblables qui étaient présentées ?

R. : Non. Nous avons été les premiers à présenter ce genre d'émission. Il a fallu tout inventer. Par exemple, pour l'émission sur les ventes pyramidales, on a reconstitué une descente de police lors d'une assemblée de vente pyramidale, du jamais vu. Une première également, un procès d'une heure sur l'inceste, avec des comédiens dans le rôle du père et de l'enfant. Les gens qui participaient à l'émission étaient tous des professionnels, les policiers étaient de vrais policiers, les psychologues aussi, les témoins experts étaient de vrais témoins, les

Suite à la page 9

EXPERTISE JURICOMPTABLE: L'IMPACT D'UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE

Présent dans plus de 40 villes en Amérique du Nord, en Asie, en Europe et au Royaume-Uni, NAVIGANT regroupe le plus grand nombre d'experts en JURICOMPTABILITÉ ET ENQUÊTES FINANCIÈRES au Québec.

CE QUI NOUS DISTINGUE:
Nos compétences, notre grande expérience et notre indépendance.

Parmi nos services offerts au milieu juridique, notons les suivants:

- » Quantification du préjudice économique dans le cadre d'un litige ou d'une réclamation d'assurance
- » Enquêtes sur des soupçons et/ou allégations d'irrégularités, de fraude ou de corruption
- » Détermination d'une perte d'exploitation et évaluation d'entreprises
- » Ruptures de contrats et différends contractuels
- » Assistance lors de procès, témoignages et rapports d'experts

Nos associés et directeurs au Québec

Richard Forand CPA, CA, CA•EJC, MBA 514.227.6159	Alain Lajoie FCPA, FCA, CA•EJC, MBA 514.227.6163
André Lepage FCPA, FCA, CA•EJC, CFE 514.227.6164	Paul Levine FCPA, FCA, CA•EJC, EEE 514.227.6162
Jonathan Allard CPA, CA, CA•EJC, EEE, MBA 514.227.6162	Michel Hébert CPA, CA, CA•EJC 514.227.6171
Luc Marcil LL.L., CPA, CA, CA•EJC 514.227.6184	Guy St-Georges CPA, CA, CFE 418.263.4746
Suzanne Harting BAA 514.227.6180	Jacqueline Lemay CPA, CA, CA•EJC 514.227.6182
François Auclair CPA, CA, CFE 514.227.6183	Marie-Lise Gingras CPA, CA, MBA 514.227.6186

NAVIGANT

www.navigant.com

Montréal: 514.798.5874 | Québec: 418.780.5874

LITIGE & ENQUÊTES • FINANCE & ÉCONOMIE • CONSEILS FINANCIERS • CONSEILS EN GESTION

©2012 Navigant Consulting, Inc. Tous droits réservés.



Volume 21, numéro 2

LE MONDE JURIDIQUE

642, rue Pierre-Tétrault
 Montréal, (Québec)
 H1L 4Y5
 (514) 353-3549

Courriel : agmonde@videotron.ca
 Internet : www.avocat.qc.ca/lemondejuridique/
 Facebook : Magazine Le Monde Juridique

Rédacteur en chef
André Gagnon, B. A., LL. L.

Adjointe à la rédaction
Jeanne d'Arc Tissot

Saisie de textes
Louis-Benjamin Gagnon

Publicité
 642, rue Pierre-Tétrault
 Montréal, (Québec) H1L 4Y5
 Tél.: (514) 353-3549

Tirage et distribution
Zacharie Gagnon

Abonnement:
Mme Jeanne D'Arc Tissot
 Téléphone: (514) 353-3549

Infographie
Image-innée

Photographie
Alain Michon
Photos Pro-Multi+ inc.

Le Monde Juridique est publié par
 Le Monde Juridique Inc.

Président et Éditeur: *André Gagnon*

La revue Le Monde Juridique paraît dix fois l'an.
 L'abonnement est de 40 \$ par année.
 (On peut aussi se la procurer à la librairie
 Wilson et Lafleur).

Le magazine Le Monde Juridique est indexé dans
 Canadian Advertising Rates and Data (Card).

COPYRIGHT 2013 - LE MONDE JURIDIQUE.

*La reproduction totale ou partielle des articles est
 formellement interdite sous peine de poursuite.*

Message du président de la Commission des Services Juridiques.....	3
La Commission des Services Juridiques à l'avant-garde de l'accès à la justice par l'information.....	5
Le Comité de révision, un tribunal indépendant.....	11
Avocat à l'Aide Juridique, un choix de carrière !.....	12
Quiz.....	14
L'Aide Juridique accessible à tous !.....	15
Les présidents de la Commission des services juridiques.....	16
Les directeurs généraux des 11 centres communautaires juridiques	17
Nouveau mandat pour la CSJ.....	17
Élisabeth Corte : Avocate pendant 27 ans à l'aide juridique.....	18
Les besoins juridiques sont essentiels.....	19
Vincent O'Donnell Lifetime Achievement Award English Speaking Section Bar of Montreal.....	20
Loi modifiant le Code des professions en matière de justice disciplinaire.....	22
Entente historique permettant la diffusion prochaine d'ordonnances collectives nationales.....	22
D'un cabinet à l'autre.....	24
SOQUIJ a 40 ans.....	25
Les finances du Barreau doivent être réorganisées.....	26
Me Julie Latour, candidate à la vice-présidence du Barreau du Québec.....	26
Décès de Bernard A. Roy.....	27
Le nouveau cabinet Dentons défie le statu quo dans le monde juridique.....	28
Mérite du Barreau du Québec.....	29
Faisons la lumière sur l'affaire de «La Bataille de Londres» <i>Par André Gagnon</i>	30

SténoFac Inc.

Tous les services aux portes du palais...

**Une équipe bilingue de 17 sténographes
à la fine pointe de la technologie
à l'ère du numérique**

*Notre équipe bilingue de sténographes expérimentées vous offre la possibilité d'obtenir vos transcriptions
au jour le jour, via Internet, en format condensé avec index de recherche ou en tout autre format que vous souhaitez.*

- Transcription à partir de CD, vidéo, répondeur
- Prise de vidéo
- Déposition par téléphone
- Vidéo conférences
- Salle d'interrogatoire

TOUS LES SERVICES AUX PORTES DU PALAIS..... UN SEUL NUMÉRO (514) 288-1888

50 De Brésolles, Montréal (Québec) H2Y 1V5

Télécopieur : (514) 288-4888 • Courriel : stenofac@stenographe.com • Internet : www.stenographe.com

juges étaient de vrais juges, la même chose pour les huissiers et les avocats, c'était très rigoureux comme contenu et très près de la réalité.



Ventes pyramidales avec Donald Pilon



Inceste avec Me Luc Côté, Alexandra Laverdière, Me Gaétan Bourassa, Daniel Bolduc et Cécile Caron

Q. : Aviez-vous anticipé le succès qu'aurait l'émission « Justice pour tous » ?

R. : On ne savait pas trop au départ si cette émission allait connaître un succès ou pas, nous savions qu'il y avait un intérêt, mais on ne savait pas ce que ça donnerait comme cotes d'écoute. Nous étions sur un grand réseau, il fallait donc qu'elles soient bonnes. Par exemple, l'émission l'alcool au volant a attiré près de 900 000 personnes. À chaque semaine, il y avait entre 150 000 et 200 000 personnes qui regardaient les émissions. Un résultat qu'on ne pouvait pas anticiper, même si nous savions que c'était populaire de parler de droit; ça l'est d'ailleurs encore aujourd'hui. Entre 1978 et 1995, nous avons réalisé 428 émissions « Justice pour tous » dont 250 pour lesquelles j'ai écrit le scénario. Nous avons touché à des domaines de droit qui n'avaient, jusqu'à lors, jamais été abordés, tels que l'inceste, les ventes pyramidales, le mandat donné en

445, rue Saint-Vincent
Montréal (Québec)
H2Y 3A6
Tél. 514.842.3901
1.800.831.3901
Télec. 514.842.7148
www.delavoy.ca

Confection
DE LAVOY
depuis 1980



Service personnalisé

Toges et accessoires
vestimentaires
pour profession juridique
et magistrature

Location et vente
tuxedos et accessoires,
toges, mortiers et épitoges
pour collation des grades

Nettoyage et réparation
de vêtements
de tout genre

prévision de l'inaptitude, le conseil de famille, etc. De nombreux comédiens aujourd'hui très connus (Gilbert Comtois, Claude Gasse, Michel Côté, Rita Lafontaine, Manuel Hurtubise, Patricia Paquin, Guy Jodoin, Christian Bégin, etc.) ont joué dans les émissions. Ce fut un grand succès. La série « Justice pour tous » a d'ailleurs gagné, en 1980, une médaille d'argent lors du « Can Pro Television Awards Festival », dans la section des émissions d'affaires publiques. Dans le même ordre d'idées, la série « La minute juridique » s'est elle aussi attiré les honneurs. En 1977, au gala annuel du Publicité Club elle a reçu deux Coqs d'or pour sa diffusion à la télé.



Archives, Commission des services juridiques

Q. : En terminant, croyez-vous qu'un projet comme « Justice pour tous » ou « La minute juridique » serait possible aujourd'hui ?

R. : Selon moi, les différents médias sociaux actuels ne peuvent rejoindre la clientèle défavorisée admissible à l'aide juridique parce que ces moyens de communication ne sont pas adaptés à leurs connaissances.

C'est pourquoi, j'estime que des projets comme ceux-là ont toujours leur raison d'être. Par contre, est-ce réalisable dans la conjoncture actuelle ? C'est une question dont je n'ai pas la réponse.



Saviez-vous que L'Aide Juridique en 2012*, c'est :

- **368** avocats permanents dont **223** avocates et **145** avocats
- **2 033** avocats de la pratique privée et **125** notaires qui acceptent des mandats
- **44 629 427 \$** qui ont été versés aux avocats de la pratique privée et aux notaires
- **865** professionnels et employés de soutien
- **115** points de service localisés dans toutes les régions du Québec
- **266 058** demandes traitées
- **131** administrateurs bénévoles
- **84 394** paiements d'honoraires aux avocats de la pratique privée et aux notaires versés, à **99,98 %**, dans un délai de **30** jours
- **1 167** décisions rendues par le Comité de révision
- **306** dossiers qui ont été traités en vertu des accords de réciprocité interprovinciale, dont **190** à la demande du Québec à destination des autres provinces et territoires et **116** demandes en provenance des provinces et des territoires à destination du Québec
- **31 379** appels traités par le Service de garde téléphonique, disponible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24

* Statistiques tirées du 40^e Rapport annuel de gestion de la Commission des services juridiques 2011-2012

Le Comité de révision, un tribunal indépendant

La Commission des services juridiques, conformément à sa loi constitutive (la Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques), a formé un Comité de révision qui a compétence pour réviser les décisions d'un directeur général concernant le refus ou le retrait de l'aide juridique, de même que les demandes de remboursement des coûts et la fixation du montant de la contribution (art.74). Ce Comité révisé aussi la décision d'un directeur général qui a accepté ou rejeté une contestation de l'admissibilité financière d'un bénéficiaire logée par une partie intéressée (art.75).

La demande de révision ou de contestation est entendue par trois personnes, dont au moins un est avocat. Les membres du Comité sont au nombre de 6, dont 5 avocats et un avocat retraité. Les membres de ce Comité sont :

Me Pierre Paul Boucher
Me Claire Champoux
Me Manon Croteau
Me Josée Ferrari
Me Josée Payette
et Mme Suzanne Pilon (ad hoc)

Le Comité entend plus de 1200 demandes de révision par année. Ce Comité a été considéré comme un tribunal quasi-judiciaire par la Cour d'appel en 2002.

Le délai moyen entre le moment où une demande de révision est reçue et la date de l'audience est d'au plus 8 semaines.

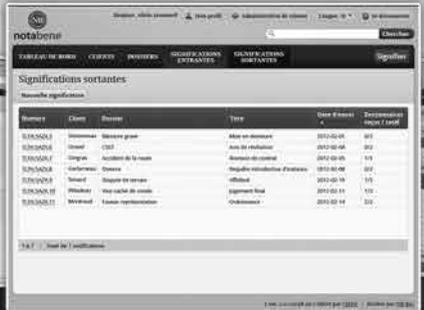
Les demandeurs reçoivent généralement leur décision dans la semaine après l'audience.

Une attention particulière est apportée aux demandes urgentes qui sont entendues à très courte échéance.



notabene

Plateforme de signification-notification électronique



Une première au Québec !

Échangez vos documents de façon **sécuritaire**, tout en recevant la preuve que ceux-ci ont été **intégralement** remis au(x) destinataire(s)

-  Un service d'échange **rapide et sécuritaire**
-  **Simple et convivial** comme votre courriel
-  **La garantie et la preuve** d'une transmission **intègre**
-  La **conservation des informations** liées à vos dossiers et à vos clients
-  Une **application Web compatible** avec tous les fureteurs, iPad et Blackberry inclus
-  Des **économies de temps, de papier et d'argent** par rapport au télécopieur



Notabene
l'innovation en
matière d'échange
juridique !

**Supervisé par un tiers de confiance :
l'huissier de justice**

Gratuit pour une période limitée!

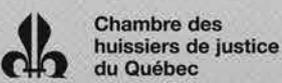


www.signifiez.com

Offert par :



HUISSIERS
QUÉBEC



Chambre des
huissiers de justice
du Québec

Réalisé par :



Notabene
technologies

*Membre de la fédération nationale des tiers de confiance (FNTC)

Avocat à l'Aide Juridique, un choix de carrière !

Chaque année, des centaines de jeunes se présentent aux entrevues pour les stages du Barreau offerts à l'aide juridique. Il est bien établi dans la profession que ces derniers sont parmi les plus formateurs sur le marché.

Les étudiants dont la candidature sera retenue pourront vivre une expérience inestimable. Ils acquerront des connaissances pratiques dans plusieurs domaines juridiques. Ils auront surtout la chance d'apprendre leur métier auprès d'avocats passionnés par leur travail et extrêmement compétents.

Au fil des années, l'excellence des avocats d'aide juridique a été reconnue à de nombreuses reprises. Plusieurs d'entre eux ont d'ailleurs été nommés décideurs ou juges. Ainsi, la réputation des praticiens du réseau n'est plus à faire. Ils sont reconnus par leurs pairs comme étant fiables, habiles et expérimentés.

Les avocats d'aide juridique sont appelés à plaider devant une multitude d'instances, allant jusqu'à la Cour suprême du Canada. De par leur pratique auprès d'une clientèle défavorisée, ils en viennent à être spécialisés dans un ou plusieurs domaines tels le droit de la santé, le droit social, le droit de l'immigration, le droit du logement, le droit familial, le droit criminel et le droit de la jeunesse.

Cette clientèle comporte ses particularités auxquelles l'avocat d'aide juridique se doit d'être sensible. Il doit savoir comment réagir à la détresse parfois profonde de ses clients et tenir compte de leurs limites et de leur fragilité dans la façon de mener ses dossiers. Bien qu'il demeure

un procureur avant tout, l'avocat d'aide juridique se doit d'avoir cette humanité qui fait d'un bon juriste un grand avocat. Comme le disait Me Jean-Sébastien Vaillancourt, qui travaille à l'aide juridique en plus d'occuper le poste de bâtonnier de Longueuil :

«À Westmount, il y avait plusieurs zéros sur les montants en cause. Maintenant, mon travail est plus humain. C'est une des raisons pour lesquelles je suis venu à l'Aide juridique. Je voulais rendre service à des gens. C'est une part de mon salaire. C'est très valorisant, mais il faut avoir la vocation.»

Dans sa pratique, l'avocat d'aide juridique dispose de toute la marge de manœuvre nécessaire pour bien représenter le justiciable admissible à l'aide juridique et pour agir dans le meilleur intérêt de ce dernier. Il n'a pas à se soucier de la capacité financière de son client. De plus, le réseau d'aide juridique offre à l'avocat un environnement professionnel qui lui permet de traiter un volume important de dossiers tout en offrant un service de qualité.

Lors de la mise sur pied du réseau, en 1973, les avocats qui ont été engagés étaient en grande majorité des jeunes qui commençaient tout juste à pratiquer. Plusieurs d'entre eux ont fait le choix d'une carrière à l'aide juridique. En 2012, environ un tiers des juristes de l'aide juridique avaient moins de 35 ans et les autres comptaient plus de 25 ans de pratique. On peut donc dire que le réseau d'aide juridique offre un milieu de travail extrêmement riche et stimulant. Il est riche de la vaste expérience de plusieurs de ses praticiens et il est stimulé par tous les jeunes avocats qui sont animés par le désir d'améliorer concrètement l'accès à la justice.



Sinclair
RESTAURANT

Lunch corporatif à prix fixe @ \$25
Menu découverte à prix fixe @ \$40
Menu dégustation @ \$60

Réservations 514.284.3332

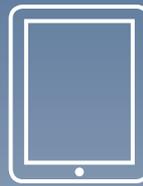
Événements corporatifs disponible

125 St-Paul Ouest, Montreal, Québec, H2Y 1Z5 www.restaurantsinclair.com

LE MONDE
J U R I D I Q U E

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

sur Facebook et iPad



Le magazine Le Monde Juridique est disponible via iPad à l'adresse :
www.lemondejuridique.com
et Facebook : Magazine Le Monde Juridique.

Vous pouvez suivre l'actualité juridique diffusée par Le Monde Juridique
entre chaque numéro 24 heures par jour et sept jours par semaine.

Vous pouvez alimenter ce site de vos nouvelles courtes avec photos.
Même de courts vidéos sont bienvenus sur notre nouveau site. Il n'est nullement nécessaire
d'être «ami» ou «membre» pour faire part de vos actualités.
Un seul clic sur le web à notre adresse web pour nous joindre.
Nous transmettre vos actualités à agmonde@videotron.ca et vous les retrouverez par la suite
sur Facebook sur le site du «Magazine Le Monde Juridique».

Nous devons toutefois effectuer une certaine sélection de l'information transmise -comme
dans le magazine- faire «l'édition» des textes. Vous trouverez cependant la substance des
informations communiquées.

Nous acceptons vos annonces publicitaires dont la durée d'exposition sur notre site selon
entente sera d'un mois complet. Communiquer avec nous à l'adresse mentionnée ci-haut ou
au 514-353-3549 pour obtenir les tarifs.

QUIZ

Tous ces gens ont participé aux émissions JUSTICE POUR TOUS, les reconnaissez-vous ?

(Solution page 18)



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12



13



14



15



16



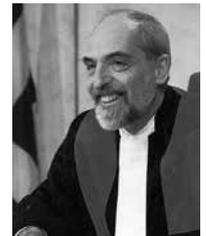
17



18



19



20



21



22



23



24



25

L'Aide Juridique accessible à tous !

Un nouveau service sera offert par les bureaux d'aide juridique à l'ensemble de la population à compter de l'été 2013, soit le Service d'aide à l'homologation d'une entente (SAH).

Ce service permettra aux parties ayant déjà un jugement en matière familiale et qui s'entendent pour le modifier, d'apporter des changements à la garde ou à la pension alimentaire pour enfant ou à la pension alimentaire pour enfant et pour conjoint. Des frais de 527 \$ seront exigés pour l'obtention de ce jugement modifié et les parties devront en défrayer le coût en parts égales, sauf les bénéficiaires à l'aide juridique gratuite.

Les parties auront le choix de retenir les services d'un avocat permanent de l'aide juridique ou ceux d'un avocat de la pratique privée qui accepte le mandat. L'entente et les autres documents nécessaires seront envoyés par l'avocat directement au greffier spécial de la Cour supérieure.

Aucune présence à la cour ne sera donc requise dans ce type de dossier.

SAVIEZ-VOUS QUE ...

- **8 827 368** dossiers ont été acceptés depuis le début de la création du réseau de l'aide juridique
- Le régime québécois d'aide juridique est le plus complet et celui dont le rapport qualité-prix est le meilleur au Canada
- Le service de l'information de la Commission des services juridiques a réalisé **427** émissions Justice pour tous télédiffusées entre 1978 et 1995
- Il y a **11** centres communautaires juridiques à travers le Québec
- Les avocats du réseau se sont distingués lors de grands dossiers en droit familial et en **droit administratif**, dont notamment les dossiers en matière de durée de pension alimentaire et d'intérêt de l'enfant, dans l'affaire *Tremblay* plaidée en Cour suprême sur l'indépendance des tribunaux administratifs et dans l'affaire Gosselin sur le droit à l'aide sociale pour les moins de trente ans
- La Commission des services juridiques est maintenant sur Twitter (**@La_CSJ**)
- Les avocats de l'aide juridique ont dénoncé des situations qui touchaient en particulier leur clientèle. On peut penser à titre d'exemples à la campagne d'information sur les **ventes pyramidales** (1974), au dossier noir sur les **coupures d'électricité** (1982), au dossier sur les **préarrangements funéraires** (1990), à l'élaboration et à la diffusion du **mandat en prévision de l'incapacité** (1991), au **contrat de colocation** (1992), à la **carte des jeunes** (1997) et, plus récemment, à la campagne sur l'**achat d'un véhicule d'occasion** (2007), celle sur l'**union de fait** (2008), celle sur l'**aide juridique** (2009) et celle sur le **règlement de ses dettes** (2010)
- Plus de **100** avocats du réseau de l'aide juridique ont été nommés juges

MNP
SENCRL srl

UNE ÉVALUATION D'ENTREPRISE QUI REPRÉSENTE UNE VALEUR SÛRE.

Jusqu'où voulez-vous aller?

Avec sa grande expérience en évaluation d'entreprises, en quantification de dommages économiques et en juricomptabilité, MNP soutient la communauté juridique en lui offrant des opinions indépendantes sur la valeur d'entreprises et en lui fournissant des éléments probants, tel le montant de la perte de profits ou de valeur en matière de litige financier.

Communiquer avec Richard M. Wise, au 514.861.6523 ou à l'adresse richard.wise@mnp.ca.

Partout où mènent
les affaires.



COMPTABILITÉ > CONSULTATION > FISCALITÉ

MNP.ca

Les présidents de la Commission des services juridiques

De 1972 à 1977



L'honorable
Robert Sauvé

De 1977 à 1990



Me Yves Lafontaine

De 1990 à 1993



Me Gilles Moreau

De 1994 à 1999



Me Pierre Lorrain

De 1999 à 2004



Me Pierre Bélanger

De 2004 à aujourd'hui



Me Denis Roy

SAVIEZ-VOUS QUE ...

- Les avocats du réseau se sont distingués lors de grands dossiers en droit criminel, dont l'arrêt *Vaillancourt* sur l'inconstitutionnalité de l'article du *Code criminel* traitant du meurtre par interprétation, l'arrêt *Laperrière* sur les retraits de plaider, l'arrêt *Pelletier* sur l'aide au suicide et l'arrêt *G.R.* sur les infractions incluses à l'accusation d'inceste
- La Commission des services juridiques a produit **106** mémoires soit plus de **3 200** pages sur des projets de lois à l'Assemblée nationale
- L'aide juridique c'est le libre choix entre un avocat permanent ou un avocat de la pratique privée
- La Commission des services juridiques a eu **6** présidents
- Les deux seules femmes juges en chef de la Cour du Québec ont fait leur carrière à l'aide juridique
- En septembre 2011, le Barreau du Québec a fait réaliser un sondage par la firme CROP et il appert que **82 %** des répondants qui avaient utilisé les services de l'aide juridique se sont déclarés plutôt satisfaits ou très satisfaits des services reçus
- Les avocats du réseau se sont distingués lors de grands dossiers **en droit civil** dont la poursuite sur le « week-end rouge » alors que des clients avaient tout perdu dans des incendies lors de la grève illégale des pompiers en 1975 et dans l'arrêt *Gareau auto inc. c. Banque canadienne impériale de commerce* devant la Cour d'appel sur la notion de lésion en matière de protection du consommateur
- Les acteurs Michel Côté, Rita Lafontaine, Diane Lavallée, David La Haye, Alain Zouvi et de nombreux autres ont participé à des émissions - *Justice pour tous*.

NOUVEAU MANDAT POUR LA CSJ

Attendu depuis longtemps dans le milieu juridique, le Service administratif de rajustement de pension alimentaire (SARPA) verra le jour vers la fin de l'année 2013. Il s'agit d'un service purement administratif dont la gestion sera centralisée à la Commission des services juridiques. Un parent qui reçoit ou paie déjà une pension au bénéfice d'un enfant déposera une demande de rajustement par voie électronique sur le site Internet ou dans un bureau d'aide juridique. Le SARPA évaluera si la demande est recevable et si tout est conforme, le parent demandeur paiera des frais et déposera ses preuves de revenus. Le SARPA communiquera alors avec l'autre parent pour l'aviser de la procédure et lui demander de fournir ses preuves de revenus. Une fois que le SARPA aura tous les documents en mains, il utilisera le Formulaire de fixation des pensions alimentaires pour enfants et rajustera la pension en fonction des revenus actuels des parents. Un Avis de rajustement sera envoyé aux deux parents. Ces derniers auront alors 30 jours pour s'opposer, le cas échéant, au nouveau montant en déposant une requête à la Cour supérieure. À défaut de réponse, le nouveau montant de pension alimentaire sera effectif au 31^e jour et la perception sera ajustée en conséquence par Revenu Québec. De plus, une ligne téléphonique sans frais sera mise à la disposition du public au cours de la prochaine année et offrira des informations d'ordre général sur toute question entourant les pensions alimentaires.

Les directeurs généraux des 11 centres communautaires juridiques



Me Daniel Moffet, Québec, Me Mario J. Proulx, Estrie, Me Claude Hargreaves, Montréal, Me Jean-Roch Michaud, Bas-St-Laurent-Gaspésie, Me Jean Paquin, Abitibi-Témiscamingue, Me Yvan Niquette, Rive-Sud, Me Michel Tessier, Mauricie-Bois-Francs, Me Roger Landry, Outaouais, Me François Wullaert, Côte-Nord, Me Caroline Blache, Laurentides-Lanaudière et Me Marie Fillion, Saguenay-Lac-St-Jean



Jeudi, le 13 juin 2013, Hôtel Holiday Inn Sélect Montréal

**Nombreuses conférences juridiques
Dévoilement des lauréats des prix**

- Commanditaire de l'année
- Partenaire de l'année
- Membre impliqué de l'année

Serez-vous un des gagnants?

Vous voulez commanditer ?

Vous voulez participer ?

Communiquez avec nous à info@caplegal.ca

ou visitez le site www.caplegal.ca pour informations additionnelles

Avocate pendant 27 ans à l'aide juridique



Élizabéth Corté
Juge en chef
Cour du Québec

C'est avec un immense plaisir que j'écris ces quelques lignes pour souligner le 40^e anniversaire de l'aide juridique.

À l'été 1972, j'ai travaillé au Centre communautaire juridique de Montréal comme étudiante à la Chambre de la jeunesse. Un an plus tard, j'entreprenais un stage à la Chambre criminelle et, bien que je n'avais pas envisagé une carrière comme avocate criminaliste, j'y ai trouvé une demeure accueillante et, pendant 27 ans, des collègues compétents, dévoués, disponibles et stimulants.

Comme je l'ai rappelé lors de ma présentation comme juge à la Cour du Québec, j'y ai grandi et j'y ai appris la vie. Quoi de plus valorisant que de défendre les droits des plus démunis et des plus vulnérables.

J'ai la conviction que c'est toujours cette même volonté de représenter et d'accompagner des justiciables avec cœur et passion, qui motive les avocats de l'aide juridique, tout autant que ses gestionnaires.

La certitude partagée d'agir dans cet objectif, à la fois louable et nécessaire, a soutenu l'aide juridique pendant les 40 dernières années à travers les changements dans la situation économique et politique et l'évolution de la pratique professionnelle des avocats.

La qualité et l'étendue des services juridiques quotidiennement offerts par les avocats de l'aide juridique té-

moignent de l'importance fondamentale, pour notre société, d'une organisation tournée essentiellement vers les besoins d'une clientèle défavorisée.

Alors que l'accessibilité à la justice demeure une question d'actualité cruciale qui interpelle tous les intervenants du système judiciaire et rend nécessaire la recherche de projets novateurs comme alternatives aux modes traditionnels de règlement des litiges, l'aide juridique représente invariablement une pièce maîtresse des solutions.

Je souhaite, pour ce 40^e anniversaire, que l'organisation et les avocats qui y œuvrent individuellement continuent à s'impliquer avec le même enthousiasme et à se montrer créatifs pour continuellement améliorer l'accès à la justice. Je vous offre mes plus sincères félicitations à l'occasion de ce 40^e anniversaire et vous remercie, en mon nom personnel et au nom de tous les justiciables du Québec, pour votre travail acharné.

Très chaleureusement !

Élizabéth Corté
Juge en chef
Cour du Québec

Solution du QUIZ de la page 14

1. Bernard Gratton, j.c.s. 2. Manuel Hurtubise, comédien 3. Line Samoisette, Estrie 4. Gérald Locas, j.c.q. 5. Danielle Bissonnette, comédienne 6. Claude Gasse, comédienne 7. Carole Gladu, Rive-Sud 8. Danielle Proulx, comédienne 9. Donald Pilon, comédien 10. Ross Goodwin, j.c.s. 11. Gaétan Bourassa, Montréal 12. Richard Niquette, comédien 13. Yves Soutière, comédien 14. Denis Charrette, j.c.q. 15. Marie Charlebois, comédienne 16. Jean-Jude Chabot, j.c.s. 17. Louise Giroux, Laurentides-Lanaudière 18. Huguette St-Louis, j.c.q. 19. Patricia Paquin, comédienne 20. Robert Sacchitelle, j.c.q. 21. Marcel Asselin, Québec 22. Suzanne Coupal, j.c.q. 23. Marie-Josée Croze, comédienne 24. Suzanne Pilon, CSJ 25. Guy Jodoin et Christian Bégin, comédiens.

Les besoins juridiques sont essentiels

Me Bertrand St-Arnaud, Ministre de la Justice
et Procureur général du Québec



À titre de ministre de la Justice du Québec mais aussi à titre d'avocat issu du milieu, je suis fier de célébrer les 40 ans du système québécois d'aide juridique.

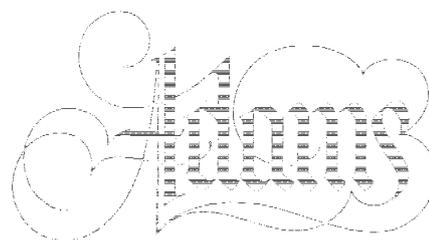
Au fil des décennies, les règles et les modalités d'accès à l'aide juridique ont certes évolué. Sa finalité demeure cependant la même: elle reconnaît que les besoins juridiques des personnes économiquement défavorisées sont des besoins essentiels.

Cette emballante perspective d'aider des personnes confrontées à la pauvreté a d'ailleurs orienté mes premiers pas professionnels puisque c'est à la division criminelle de l'Aide juridique de Montréal que j'ai effectué le stage préalable à mon admission au Barreau du Québec.

Le sentiment de permettre aux plus démunis d'accéder à la justice a continué de nourrir mon enthousiasme tout au long de ma pratique privée, où les mandats d'aide juridique constituaient l'essentiel de mes dossiers.

Ce qui me motivait autrefois trouve aujourd'hui son prolongement dans mon rôle au gouvernement. J'ai fait de l'accessibilité à la justice une priorité parce que je considère que, dans une société de droit, il est fondamental que toutes les personnes puissent se faire entendre devant la justice.

Longue vie à notre système d'aide juridique! Nous pouvons assurément en être très fiers.



DEPUIS 1850

GRAVURES ADAMS INTERNATIONAL LTÉE

POUR TOUS VOS BESOINS EN IMPRIMERIE

IMPRIMER, GRAVER, ESTAMPAGE À CHAUD, GAUFREUR

EN-TÊTES DE LETTRES
ENVELOPPES
CARTES D'AFFAIRES

INVITATIONS
ANNONCES
COUVERTURES, ETC.

SYSTÈME DE GESTION DE COMMANDES EN LIGNE

**S.V.P. COMMUNIQUER AVEC NOUS
POUR RECEVOIR DES ÉCHANTILLONS
GRATUIT OU UNE SOUMISSION**

5690, BOUL. THIMENS
ST-LAURENT, QUÉ. H4R 2K9
FAX (514) 937-9316
TÉL. (514) 937-7744
adamsoe@adamsengraving.com

MONTREAL & TORONTO
1-888-232-6729

Vincent O'Donnell Lifetime Achievement Award

English Speaking Section Bar of Montreal

Thursday, March 14th, 2013



Vincent O'Donnell

Thank you very much Ian and the English Speaking Section of the Bar of Montreal for the opportunity to speak on behalf of my firm, Lavery, on the occasion of the presentation of this Lifetime Achievement Award by the Section to our partner and friend Vince O'Donnell.

Let me say first that like many of you here, I was actually unaware of the existence of the English Speaking Section of the Bar of Montreal which I think some people may refer to as le "BLOC BLOKE"! ;-)

Thank you also to all of you, whether you are from the

judiciary, and I see here representatives of virtually every court in the land, to members of the profession, to members of the Association of American Trial Lawyers, and also, particularly, to the friends and family of Vince.

It is not an easy thing in the very few minutes that I have been given to render proper justice to a man whom so many people in this room refer to as their mentor.

Vince, you may not know this, or even have realized it, but there are so many of you here, myself included, who view you as exactly that, a mentor. Someone to whom you could always go to, no matter how difficult or delicate the situation you or your client might have been in, and to receive the right advice.

Sometimes the advice would simply take the form of a question, or even a raised eyebrow, or, God forbid, a frown. All it would take would be a raised eyebrow and a certain look from Vince, accompanied perhaps by a question such as "Well, do you really think that that is the right course of action?" and you immediately knew that, of course, it was exactly the wrong thing to do.

Vincent s'est joint à Lavery, alors nommé Tansey, de Grandpré et de Grandpré en 1957 et est rapidement devenu un des meilleurs avocats de Litige du Canada. Durant sa carrière, Vince a plaidé devant tous les niveaux de tribunaux du Canada, incluant au moins 12 fois devant la Cour suprême, particulièrement dans les domaines de la Loi des assurances, de la responsabilité professionnelle et des recours collectifs. Plusieurs de ces causes feront jurisprudence pour plusieurs années à venir. Je note la présence de l'Honorable Juge Wagner ici ce soir. Vincent, tu auras une occasion de te présenter devant le Cour suprême bientôt!

Peu d'entre nous de la profession ici peuvent dire qu'ils ont plaidé au moins 12 fois devant la Cour suprême.

Chez Lavery cette année, on célèbre notre 100^e anniversaire. Plus de la moitié de ces cent ans on vu la présence à notre cabinet de cet avocat distingué, récipiendaire de nombreux hommages et prix, incluant la Médaille du Barreau, pour souligner une carrière couverte de gloire, de distinctions, d'accomplissements et surtout, de réussite.

Vince, I have known you for more than 30 years, as a young stagiaire terrified by your presence and your memoranda, as a young lawyer in need of guidance and advice, as a partner, as a client, and also and most importantly, as a friend.

We at Lavery are extremely proud of you, are forever grateful for everything you have done for the firm and for all of us here.

You have earned this Lifetime Achievement Award, or as our children would say today in incorrect English "You have so much earned this inaugural Lifetime Achievement Award".



Don McCarty

As Clarence says to George Baily in Frank Capra's classic movie: "Each man's life touches so many other lives", Vince has touched so many lives in so many different ways.

Vince, we hope you enjoy the festivities this evening, as you get to relive a few happy moments in the presence of colleagues, family and friends.

C
HÔTEL
LE CRYSTAL

Communication • Conférence • Corporatif
C³ : Destination d'affaires où la qualité s'associe à la valeur

 <p>131 SUITES CORPORATIVES</p>	 <p>AMERISPA</p>	 <p>LA COUPOLE BRASSERIE DE LUXE</p>	 <p>C³ - ÉTAGE CONGRÈS ET AFFAIRES</p>
--	---	--	--

WWW.HOTELLECRYSTAL.COM
1.877.861.5550

Appelez-nous pour nos meilleurs tarifs individuels ou groupes
1100 de la Montagne, Montréal, Québec, H3G 0A1

CHIC. URBAIN. *Très Montréal*

Une modernisation nécessaire, qu'il convient de réglementer avec rigueur

Le Barreau du Québec accueille favorablement le projet de loi 17, la Loi modifiant le Code des professions en matière de justice disciplinaire, mais souhaite des amendements à certaines de ses dispositions tout en recommandant vivement qu'il soit adopté de manière concomitante avec les trois règlements qui l'outilleront et lui donneront sa pleine portée.

Entente historique permettant la diffusion prochaine d'ordonnances collectives nationales

Le 25 mars dernier, à l'occasion d'une conférence de presse tenue conjointement avec l'Ordre des pharmaciens du Québec, l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, le Collège des médecins du Québec et l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS), le ministre de la Santé et des Services sociaux a annoncé une entente qualifiée "d'historique" permettant la diffusion prochaine d'ordonnances collectives nationales visant les quatre situations cliniques suivantes: (a) l'hypertension artérielle, (b) le diabète, (c) l'anticoagulothérapie, et (d) la dyslipidémie (pour le suivi du "cholestérol").

Ces "ordonnances collectives nationales" seront accessibles à tout le réseau de la santé du Québec sur le site de l'INESSS dès le 15 avril prochain.

Une ordonnance collective est une prescription donnée par un ou plusieurs médecins à un professionnel, ou un groupe de professionnels (dans ce cas-ci, les infirmières et infirmiers), permettant aux personnes habilitées d'entreprendre des mesures diagnostiques ou thérapeutiques, d'effectuer des examens ou des tests, ou encore d'amorcer ou d'ajuster un traitement médicamenteux, sans que le patient n'ait préalablement à voir le médecin.

Elles permettent donc aux patients de bénéficier d'une meilleure accessibilité aux soins de santé et aident à libérer les médecins de certaines activités qui peuvent être aisément confiées à d'autres professionnels de la santé.

« Nous approuvons le principe du projet de loi et partageons ses objectifs de modernisation, d'efficience et de transparence pour la justice disciplinaire », rappelle le bâtonnier du Québec, Me Nicolas Plourde, dans une lettre au ministre de la Justice, M. Bertrand St-Arnaud. « La confiance des citoyens dans les avocats, dans le Barreau du Québec et dans les professionnels est tributaire d'un système disciplinaire efficace et de conseils de discipline où siègent des présidents compétents, sélectionnés et renouvelés selon des critères transparents », ajoute-t-il.

« L'impact réel des changements majeurs que propose le projet de loi est toutefois indissociable de l'adoption des règlements visant respectivement la procédure de sélection des présidents de conseils de discipline des ordres professionnels, le code de déontologie applicable aux présidents et aux membres de ces conseils, ainsi que les règles de pratique des conseils de discipline », précise pour sa part le directeur général, Me Claude Provencher. C'est pourquoi le Barreau du Québec recommande que le projet de loi 17 soit assorti dûment de ces règlements essentiels au moment de son adoption.

Devant la Commission des institutions aujourd'hui, les représentants du Barreau du Québec ont adressé leurs commentaires et recommandations.

Processus de nomination des présidents de conseils de discipline

Dans la foulée de ses interventions devant la commission Bastarache sur le processus de nomination des juges, et dans une perspective de protection du public, le Barreau a toujours insisté sur la formation des décideurs appelés à trancher des questions de droit et sur le fait que l'avocat rompu au processus judiciaire et quasi judiciaire offre les meilleures garanties de compétences pour agir comme président de conseil de discipline.

L'indépendance et l'impartialité requises pour occuper un tel poste a par ailleurs partie liée avec un processus transparent

de sélection et de renouvellement des mandats. « Ce processus de nomination doit favoriser la diversité à la présidence des conseils de discipline, rappelle Me Provencher. Il est en effet essentiel que les critères pour évaluer les candidats tiennent compte de la représentation des femmes et des groupes minoritaires et de la connaissance appropriée de la langue anglaise. Le système disciplinaire est une institution qui doit tenir compte de la population qu'il sert afin de maintenir, voire renforcer, la confiance du public. »

La déontologie des membres de conseils de discipline

Parmi les éléments importants prévus dans le projet de loi, on retrouve la proposition de soumettre les membres du conseil de discipline à un code de déontologie, comme le sont généralement tous les décideurs administratifs. Le Barreau salue cette intention du législateur, qui contribuera à renforcer la qualité de la justice disciplinaire et la confiance du public et des professionnels dans cette administration de la justice.

Une faille majeure est toutefois à signaler : aucun mécanisme de sanction n'est prévu afin de garantir l'observance du code de déontologie. Le Barreau du Québec juge impératif de prévoir un processus d'examen de plainte et de sanction, et signale qu'il est disposé à étudier cet aspect afin de suggérer le mécanisme le plus approprié. Le Barreau estime, enfin, que ce code de déontologie doit être adopté en même temps que le projet de loi et applicable dès l'entrée en fonction des présidents des conseils de discipline.

La protection du secret professionnel de l'avocat

Le projet de loi 17 contient une disposition visant l'échange de renseignements ou de documents utiles entre les syndicats des différents ordres professionnels. Tout en comprenant les objectifs d'efficacité du système de contrôle disciplinaire que poursuit cette disposition, le Barreau croit qu'elle soulève cependant de graves difficultés et pourrait porter atteinte aux droits constitutionnels des citoyens à la protection du secret professionnel de l'avocat.

Les renseignements rassemblés par un syndic comprennent non seulement les informations qui lui sont communiquées par des tiers, mais aussi les renseignements et documents qui lui sont confiés par l'avocat. Ces derniers peuvent être protégés par le secret professionnel de l'avocat et le demeurent lorsque le syndic y a accès. La pierre angulaire de la défense des droits fondamentaux des citoyens est le secret professionnel de l'avocat. Celui-ci fait l'objet d'une protection constitutionnelle et jurisprudentielle exceptionnelle.

Le Barreau recommande par conséquent qu'on évalue soi-

gneusement les enjeux de cette disposition et qu'on en mesure les impacts. Il est essentiel, estime l'Ordre, de circonscrire les éléments susceptibles d'être communiqués entre syndicats, ainsi que les circonstances, les modalités et les personnes à qui de tels éléments ou renseignements pourraient être transmis. À cet égard, les lignes directrices édictées par la Cour suprême du Canada seraient certainement utiles.

Des juges administratifs du TAQ causent une interruption des débats au colloque du 15^e

Par André Gagnon



Me Nathalie Drouin,
sous-ministre de la Justice
du Québec

Des juges administratifs du TAQ ont causé une courte interruption des délibérations au colloque du 15^e anniversaire de l'organisme dans un hôtel du Vieux-Montréal en se saisissant du micro à la reprise des travaux l'après-midi du vendredi, 22 mars 2013, pour faire part de leurs doléances aux invités en rapport avec leurs conditions de travail alors que la juge-présidente, Me Hélène de Kovachich, s'apprêtait à présenter la nouvelle sous-ministre de la Justice, Me Nathalie Drouin, qui devait prendre la parole.

Avec tact, la sous-ministre Drouin a accueilli avec un grain de sel cette intervention forcée, déclarant qu'elle préférerait de beaucoup avoir en face d'elle ces opposants plutôt que de les affronter de façon détournée. Elle a dit comprendre leurs doléances, mais qu'elle devait faire avec une situation budgétaire difficile, corsée, ajoutant que le ministère de la Justice du Québec, leur employeur, était bien au fait de leurs revendications salariales et de leurs réclamations relatives à leurs conditions de travail.

Les délibérations ont ensuite continué sans autre problème tel que prévu en présence d'un panel réunissant l'ancien juge en chef de la Cour d'Appel du Québec, qui est retourné en pratique privée chez BCF, Me Michel Robert, du juge en chef adjoint de la Cour supérieure du Québec, M. André Wéry, et de Me Robert-Jean Chénier de McCarthy Tétrault qui dirige la section de litige en responsabilité professionnelle médicale pour la plus importante association de médecins du Canada. Le débat, passionné à certains égards, a été animé par un praticien réputé de Joli-Cœur Lacasse, Me Denis Borgia, également membre du Barreau de Paris exerçant en droit européen.

Les avocats François Dupuis et Ryan Hillier se joignent au cabinet Blakes à Montréal



François Dupuis, avocat en services financiers, exerce depuis 2005 dans le domaine du financement par emprunt et du droit transactionnel, incluant les valeurs mobilières. Il a fait sa marque en agissant avec succès tant pour le compte d'emprunteurs que de prêteurs dans le cadre d'opérations de financement. Il a œuvré tant en cabinet privé qu'en entreprise et a participé à plusieurs transactions et acquisitions. François possède une excellente connaissance du droit bancaire. Il rejoint l'équipe des services financiers de Blakes.



Ryan Hillier est membre du Barreau du Québec depuis 2007 et a rapidement acquis une solide réputation d'avocat plaideur. Outre sa spécialisation en litige dans des milieux commerciaux variés, Ryan a également pratiqué dans les domaines du droit médical et du droit des assurances. Ryan Hillier se joint à l'équipe de litige commercial de Blakes.

ROBIC annonce la nomination de Catherine Bergeron à titre d'associée



Catherine Bergeron est avocate et agente de marques de commerce. Elle a débuté sa carrière chez ROBIC en effectuant un premier stage d'été en 2000 et son stage de l'École du Barreau du Québec en 2001. Catherine évolue depuis ce temps au sein du département des marques de commerce du cabinet. Elle se spécialise plus précisément la poursuite de demandes d'enregistrement, le litige et la gestion stratégique de portefeuilles de marques de commerce. En marge de sa pratique primaire en marques de commerce, elle conseille aussi les clients en matière de droit d'auteur et possède également une expertise dans la réglementation en matière d'emballage, d'étiquetage et de publicité de divers types de produits, dont les produits alimentaires et cosmétiques. Elle s'intéresse également aux questions d'exigences linguistiques.

SM Avocats



Mélanie Zawahiri et Simona Nahra

Après avoir travaillé pour d'autres, Mélanie Zawahiri et Simona Nahra ont décidé de se lancer en affaires et de commencer leur propre cabinet.

Mélanie Zawahiri a complété son baccalauréat en droit à l'Université de Sherbrooke, tout en s'impliquant dans plusieurs organisations reliées notamment à la faculté de droit. Elle a également réussi ses examens du Barreau à Sherbrooke pour ensuite revenir à ses racines à Laval. Son stage au sein du cabinet Nadeau Tremblay & associés a été très formateur en ce qu'elle a eu l'opportunité de pratiquer en litige civil, familial et pénal. Dès le début de son stage, elle allait à la Cour pour faire toutes sortes de représentations dans l'intérêt des clients. Quelques mois de pratique à son compte l'ont amené à rejoindre l'équipe de Larocque De Petrillo avocats, pour perfectionner ses connaissances en matières familiale et civile. Par la suite, après avoir monté tranquillement les échelons, elle a travaillé au sein du cabinet montréalais BCF avocats d'affaires, en pratiquant majoritairement en litige civil.

Simona Nahra a, quant à elle, complété son baccalauréat en droit à l'Université de Montréal, pour ensuite réussir ses examens du Barreau de Montréal. Tout comme son associée, elle a eu la chance de faire un stage très formateur au sein de l'étude TRCM Avocats, en litige civil, familial et pénal/criminel. Depuis près de deux ans, elle faisait partie de l'étude légale de Nancy Provencher, à Mirabel. Dans son stage comme dans le cadre de la pratique privée, Simona a eu maintes occasions de plaider à la Cour, et ce surtout en droit familial.

Les connaissances que Mélanie et Simona ont acquises au sein des petits et des grands bureaux leur ont permises de réunir tous les aspects positifs de la pratique juridique chez SM Avocats, et leurs clients en profitent maintenant. Leur travail en équipe fera nettement une différence avec les autres cabinets. Ultimement, leur objectif est de pouvoir aider des gens qui en ont besoin, et ce à un prix raisonnable. Elles sont convaincues qu'il existe une justice pour tous.

SOQUIJ a 40 ans

Dans le cadre d'un événement organisé au Vieux-Port de Montréal, que la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) a officiellement dévoilé sa nouvelle identité visuelle, SOQUIJ | Intelligence juridique. Le ministre de la Justice du Québec, monsieur Bertrand St-Arnaud, prenait part à cette soirée très attendue, où SOQUIJ a également présenté le prototype de son tout nouveau portail en ligne, qui promet de rendre l'information juridique plus accessible que jamais.

Avec son astérisque, SOQUIJ devient la source de toute chose en matière d'information juridique et en adoptant l'orange comme couleur corporative, l'organisme témoigne de son dynamisme, de sa modernité et de son originalité.

Le Portail SOQUIJ, qui sera opérationnel cet automne, est le résultat de plusieurs mois d'exploration et de travail. Il remplacera le populaire environnement AZIMUT, offert sur le Web depuis déjà 15 ans, et promet une interface plus conviviale, de même que des données uniformisées.

L'élément phare en sera le service Recherche juridique, qui donnera désormais accès à plus d'un million de décisions rendues depuis les 50 dernières années et rassemblées dans une seule base de données. La magistrature, les juristes, le milieu universitaire, les journalistes spécialisés ainsi que le grand public apprécieront cet accès simplifié aux sources du droit.

« Le nouveau Portail SOQUIJ est le fruit d'investissements technologiques considérables et de l'expertise exceptionnelle de nos employés, note monsieur Claude Paul-Hus, directeur général de SOQUIJ. Il répond aux besoins énoncés par notre clientèle lors de nos consultations. Il fournira toujours



Claude Paul-Hus, directeur général de la SOQUIJ, Bertrand St-Arnaud, ministre de la Justice du Québec, Me Guy Mercier, président du Conseil d'administration de la SOQUIJ.
Crédit photo : Frédéric Coulombe

l'information juridique la plus complète au Québec, mais il permettra aussi la consultation en mode mobilité, à partir de n'importe quel appareil. »

« En matière d'accessibilité à l'information juridique, SOQUIJ fait partie de la solution depuis 35 ans et continuera sans doute avec le nouveau site dévoilé aujourd'hui. J'applaudis cette initiative favorisant l'accessibilité à la justice qui doit être au cœur de nos préoccupations », a déclaré monsieur Bertrand St-Arnaud, ministre de la Justice.

Créée en 1976 à l'initiative de l'Assemblée nationale du Québec, SOQUIJ recueille, analyse, enrichit et diffuse l'information juridique provenant des tribunaux et des institutions, à l'intention des milieux juridiques, des affaires et du travail. Elle aide également le grand public à mieux comprendre le droit. Son travail fait du Québec la province canadienne qui compte le plus grand nombre de décisions juridiques diffusées en ligne.

Les finances du Barreau doivent être réorganisées



Bernard Synnott, avocat chez Fasken Martineau à Montréal, a fait une campagne de terrain traversant le Québec de long en large pour aller à la rencontre des membres et s'enquérir de leurs besoins. Son cheval de bataille : l'assainissement des finances

du Barreau du Québec qui selon lui commencent à inquiéter sérieusement les membres ainsi que la formation professionnelle continue qui coûte de plus en plus cher aux membres et aux grands cabinets.

Pour son seul cabinet, cette année, la formation continue gratuite dispensée aux clients coûte 60,000 \$ additionnels à Fasken Martineau, dit-il, ce qui est un non sens !

Cette année, la couverture d'assurance responsabilité obligatoire du Barreau doublera à cause des nombreuses réclamations au Fonds d'assurance indemnité qui ont connu une augmentation considérable que tous les membres doivent absorber et qui se traduit par des augmentations de cotisations verdu simple au double par rapport aux années passées, a-t-il déclaré au magazine Le Monde Juridique au cours d'une brève interview.

Il en va de même pour le coût de la formation professionnelle obligatoire du Barreau du Québec qui selon Me Synnott doit être revue. Il estime que la formule doit être revue, améliorée entièrement afin de satisfaire aux besoins des membres partout au Québec où elle est dispensée.

Deux candidats, tous deux anciens bâtonnier du Barreau de Montréal, respectivement, Me Bernard Synnott (1987) et, Me Julie Latour (1988), avocate aux affaires juridiques de Loto-Québec à Montréal depuis de nombreuses années, briguent les suffrages à la vice-présidence du Barreau du Québec. La vice-présidence mène normalement sans élection au poste de Bâtonnier du Québec l'année suivante.

Le scrutin se fait par la poste. Plus de 24,000 avocates et avocats ont droit d'exercer leur droit. Le dépouillement du scrutin aura lieu en avril.

Me Julie Latour, candidate à la vice-présidence du Barreau du Québec

J'aspire, avec vous, à amener notre Barreau plus loin. Après 25 ans d'une pratique du droit diversifiée et d'une implication soutenue auprès de mon ordre professionnel, je souhaite apporter mon expérience, mon engagement et ma détermination au service des avocats et avocates du Québec.



Au cours des années qui viennent, notre Barreau sera confronté à des enjeux importants. J'ai une connaissance de ces enjeux, et une vision pour les aborder, avec responsabilité, rigueur, et conviction, dans un esprit de fraternité.

Par sa mission, le Barreau agit sur trois grands axes : la vigie de l'exercice de la profession, la promotion d'une société fondée sur le droit, et le soutien de ses membres dans l'exercice de leur profession.

Quant à la protection du public, il va de soi que l'École du Barreau, l'Inspection professionnelle et le Bureau du syndic y occupent un rôle de premier plan. Le Barreau doit répondre à ses devoirs avec responsabilité et diligence. Pour bien remplir son rôle, la prévention doit être au cœur de l'action de l'Ordre.

Quant à la défense d'un État de droit, le Barreau constitue une institution phare de notre société, qui doit être garante du respect des libertés individuelles et des droits collectifs. Ses interventions doivent refléter son indépendance et être empreintes de rigueur, et s'inscrire dans la recherche du bien commun.

Afin de soutenir ses effectifs dans l'exercice de leur profession, le Barreau doit reconnaître l'importance de chacun de ses membres, dans la diversité de leur pratique et de leurs lieux d'exercice. Ils incarnent chacun le visage de la justice auprès des citoyens du Québec. Le Barreau doit aussi trouver un dénominateur commun à son action et développer le sentiment d'appartenance, notamment par un effort de communication plus soutenu. Le Barreau doit continuer d'innover en matière de formation continue et identifier de nouvelles façons de rejoindre ses membres, au diapason des nouvelles technologies.

Décès de Bernard A. Roy



Bernard A. Roy (1940 - 2013) Bernard A. Roy, B.A. LL.L. CR Ad. E., le plus jeune fils de feu Joseph et Kathleen (Coote) est décédé paisiblement mercredi le 13 mars 2013.

Bernard souffrait d'une forme sévère de myélome multiple depuis deux ans et demi. Il a passé ses dernières six semaines de vie d'abord à l'Hôpital Thoracique de Montréal puis à l'Hôpital Général de Montréal où il a été entouré par sa famille.

Natif de la ville de Québec, il a fait son droit à l'Université Laval et son stage à Montréal avant de se joindre à l'étude légale Ogilvy Renault, maintenant appelée Norton Rose Canada s.e.n.c.r.l., en 1966 comme membre du groupe Litiges. Expert en droit civil, commercial et administratif, il a souvent été médiateur et arbitre. C'est ainsi que lors de la crise d'Oka, il a été négociateur en chef avec le Conseil de bande de Kanasetake. Bien que n'ayant jamais été actif en politique auparavant, il a été Secrétaire principal du Premier Ministre du Canada, le Très Honorable Brian Mulroney de 1984 à 1988, confrère à la faculté de droit et ami de toujours. R

enommé pour son intelligence, sa mémoire tout à fait exceptionnelle et des talents uniques de communicateur, il a été procureur en chef pour la Commission Poitras ainsi que plus récemment pour la Commission Gomery. Il fut très sollicité par les médias en raison de sa capacité d'analyse, son jugement sûr et son sens de l'humour.

Sa pratique du droit l'a conduit à siéger sur de nombreux conseils d'administration tels que Metro, Imasco, Domtar, Noranda, Trizec, Intrust, CN et World Point Terminals compagnie appartenant à son cher ami, Tony Novelty.

Comme montréalais engagé, il a grandement contribué au développement de sa ville ainsi qu'à ses activités culturelles, sociales et philanthropiques. C'est ainsi qu'il a présidé la Chambre de commerce de Montréal et la Société du Vieux Port de Montréal ainsi que le Conseil d'administration de l'Hôpital Royal Victoria, l'École nationale du Théâtre du Canada. Il fut aussi membre du Conseil d'administration de l'OSM.

Bernard était une personne sociable et très active dans les sports. Il a joué au hockey pour l'équipe du Rouge et Or de son université. Il adorait le ski alpin; le patinage à roues alignées et le tennis. La musique baroque et le jardinage à Montréal, à Bromont et en Floride étaient ses activités de fin de semaine préférées auxquelles s'ajoutait la lecture de ses journaux dont il était très friand.

Il laisse dans le deuil son épouse adorée, Marianne Ignacz, qui l'a supporté et l'a entouré au long de sa maladie, son frère Claude (Simone St-Germain), son beau-frère Joseph Ignacz (Catherine Luu) et sa belle-maman, Eva Ignacz. Lui survivent aussi sa belle-soeur, Rosine Lallemand, épouse de feu son frère, Roddy Roy, ainsi que son fils Philippe et de nombreux neveux et nièces : Sophie Roy (Don Nicholson), Brigitte Roy (Jeff Mains), Geneviève Roy (Jeff Corrigan), Louis Roy (Madeleine Rochette), Andrée Roy (Jake Vaughan) et Alexandre Ignacz. Son large cercle d'amis et de collègues pleurent son décès.

Son souvenir et ses contributions à notre société et à son pays lui survivront. La famille remercie le Dr Michael Sebag pour son dévouement, son empathie et ses soins exemplaires ainsi que le personnel du service d'hématologie-oncologie et de l'unité d'hospitalisation à l'Hôpital Général de Montréal. Nos remerciements aussi au Dr Jean Bourbeau et à son équipe de l'Hôpital Thoracique de Montréal pour la qualité des soins au cours des dernières années. La famille tient à remercier aussi le Dr David Mulder pour son appui.

Le nouveau cabinet Dentons défie le statu quo dans le monde juridique

Aujourd'hui marque le lancement public de Dentons, nouveau cabinet d'avocats mondial soucieux de donner à ses clients une longueur d'avance sur la concurrence sur des marchés de plus en plus complexes et interreliés.

Issu du regroupement de Salans LLP, cabinet d'avocats international, de Fraser Milner Casgrain S.E.N.C.R.L. (FMC), cabinet d'avocats canadien, et de SNR Denton, cabinet d'avocats international, Dentons a l'ambition de défier le statu quo dans le monde juridique en vue d'offrir sans relâche à ses clients des services hors pair et des solutions créatives. Voici ce qui distingue le cabinet :

Dentons est polycentrique :

Il n'a ni siège social ni culture nationale dominante. Il offre à ses clients les services de gens de haut calibre, aux origines et aux formations diverses, qui connaissent tous les types de droit, y compris le droit civil, la common law britannique et américaine, le droit musulman et le droit chinois. Notre modèle polycentrique nous permet d'aider nos clients à s'adapter à la nouvelle dynamique du marché mondial.

Dentons offre des solutions pragmatiques :

Plutôt que des analyses juridiques théoriques ou des solutions vagues, Dentons donne des conseils pertinents et pragmatiques qui permettent de conclure une opération ou de régler un différend.

Le succès de Dentons est fonction des services qu'il fournit :

Quels que soient l'envergure ou les objectifs du client, Dentons lui prête l'attention dont il a besoin et qu'il mérite.

Comptant plus de 2 500 avocats et professionnels œuvrant dans 79 bureaux répartis dans 52 pays en Afrique, en Asie-Pacifique, au Canada, en Asie centrale, en Europe, au Moyen-Orient, en Russie et dans la CEI, au Royaume-Uni et aux États-Unis, Dentons regroupe des gens du plus

haut calibre aux confins des régions, des secteurs d'activité et de l'exercice du droit. Le nouveau site Web du cabinet (dentons.com) met à votre disposition un outil dynamique, facile à utiliser, qui illustre comment Dentons réunit une équipe d'avocats et de professionnels qui vous offriront des services taillés sur mesure, grâce à leur connaissance approfondie de 24 secteurs d'activité et de l'expérience qu'ils ont acquise dans 38 champs de pratique.

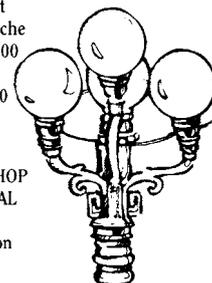
Dentons prévoit rivaliser avec l'élite des cabinets d'avocats mondiaux en permettant à ses clients de compter sur un plus grand nombre d'avocats et de services à un plus grand nombre d'endroits, allant ainsi dans le sens de l'évolution de l'exercice du droit à l'échelle mondiale.

Le Mas des OLIVIERS

Ouvert
le dimanche
de 18 h 00
à
22 h 30

1216 BISHOP
MONTREAL

Réservation
861-6733



Trois avocats et un cabinet reçoivent un Mérite du Barreau du Québec

Le Barreau du Québec est fier d'annoncer les lauréats des prix Mérite du Barreau en 2013, une distinction visant à souligner l'engagement professionnel de certains de ses membres. Cette année, les prix Mérite sont remis à Me Jean-François Arteau, Me Pierre-Claude Lafond et Me Pascal Paradis. Le Mérite du Barreau souligne, entre autres, l'accomplissement d'un haut fait professionnel, le dévouement à la cause du Barreau du Québec, l'engagement dans la défense des intérêts de la justice ou l'engagement social.

Le Mérite Conciliation travail-famille est quant à lui décerné au cabinet Cain Lamarre Casgrain Wells afin de souligner les efforts déployés par cette entreprise pour concilier la réalité professionnelle et la vie de famille de ses employés.



Me Jean-François Arteau : **Un engagement social exceptionnel** **auprès des Inuits du Nunavik**

Membre du Barreau depuis 1993, Me Jean-François Arteau a notamment été directeur général adjoint et chef du contentieux de l'Administration régionale Kativik, puis conseiller juridique et adjoint exécutif au président de la Société Makivik. Ces deux postes lui ont permis de jouer un rôle-clé, durant près de quinze ans (1998 à 2012), dans le développement de politiques et de stratégies qui ont eu un grand impact auprès des communautés Inuits du Nunavik et au niveau international.



Me Pierre-Claude Lafond : **Une contribution doctrinale à** **l'avancement du droit et de la justice**

Professeur à l'UQÀM (1988 à 2009) et à l'Université de Montréal depuis 2009, chercheur et avocat, admis au Barreau en 1979, Me Pierre-Claude Lafond a contribué de façon exceptionnelle, par ses travaux scientifiques, son savoir-faire de pédagogue et son engagement social, à promouvoir une justice de qualité qui soit accessible pour tous.



Me Pascal Paradis : Le cœur et les bras **d'Avocats sans frontières Canada (ASFC)**

Me Pascal Paradis, membre du Barreau depuis 1994, était un jeune associé spécialisé dans les transactions commerciales internationales au sein d'un grand cabinet lorsqu'il a fondé, en 2002 et avec deux collègues, l'organisme Avocats sans frontières Canada. Il a alors quitté une situation lucrative pour se consacrer, bénévolement et au départ sans compensation financière, à la mise sur pied d'une organisation vouée au soutien de la défense des droits humains des groupes ou des personnes vulnérables. De ce singulier exemple d'engagement a résulté un succès pour la justice qui fait rayonner le monde juridique québécois et canadien.



Mérite Conciliation travail-famille **Cain Lamarre Casgrain Wells :** **engagement et ouverture aux** **réalités familiales**

Le Mérite Conciliation travail-famille vise à souligner et à faire connaître des solutions implantées avec succès dans les milieux de travail. Il est remis cette année au cabinet Cain Lamarre Casgrain Wells qui emploie 163 avocats répartis dans 16 villes, à travers des bureaux qui regroupent entre deux et 35 professionnels, selon les endroits. Parce que le cabinet a une structure organisationnelle où les besoins en matière de conciliation travail-famille et les ressources en place varient, Cain Lamarre Casgrain Wells a opté pour une approche sur une base individuelle et selon la situation familiale de chacun.

Les avocats des centres jeunesse **obtiennent la parité salariale**

Une entente de principe négociée par les syndicats représentant les 120 avocates et avocats des centres jeunesse du Québec et le gouvernement est intervenue. En vertu de cet accord, ils obtiennent, tel que réclamé, la parité salariale avec leurs collègues de la Couronne, de l'aide juridique et des autres organismes gouvernementaux. Les avocats des centres jeunesse étaient les seuls du secteur public provincial à ne pas avoir reçu la bonification salariale de 15 % acquise précédemment par leurs confrères et leurs consœurs.

Faisons la lumière sur l'affaire de «La Bataille de Londres»

Par André Gagnon

Une commission d'enquête du Québec devrait se rendre à Londres et à Ottawa pour faire la lumière sur ce qui pourrait être qualifié de « scandale historico-judiciaire » concernant les tractations entre Londres et Ottawa sous le gouvernement Trudeau en rapport avec la Charte des droits et le rapatriement et la réforme de la Constitution canadienne de 1981.

Que l'auteur du livre-choc, «La Bataille de Londres», l'historien Bastien veuille bien déposer sa documentation entre les mains de ladite commission d'enquête et qu'un bataillon d'historiens se mettent à pied-d'œuvre pour fouiller toutes les sources documentaires tant canadiennes que londoniennes, les archives d'Etat du Canada, du Conseil privé d'ici, du Québec, du Royaume-Uni afin de trouver les références et les preuves précises et d'établir la vérité sur cette question dont dépend la crédibilité d'un Etat, l'Etat fédéral canadien, celui du Royaume-Uni ainsi que le respect de la «nation québécoise» reconnue par les institutions fédérales depuis l'avènement du gouvernement Harper.

Que l'on convainque le gouvernement du Royaume-Uni de collaborer pleinement avec cette commission dans le but de fournir tout l'éclairage possible sur les tractations qui auraient eu lieu entre l'ancien juge en chef de la Cour suprême du Canada, un de ses juges et des ministres et membres de la chambre des Lords britannique au sujet du rapatriement de la constitution canadienne et le premier ministre Pierre Elliott Trudeau et les émissaires de son gouvernement.

Il faut faire la lumière sur les agissements du juge en chef de la Cour suprême du Canada, Bora Laskin et d'au moins un autre juge sous sa juridiction en 1981-82. Il en va de la réputation de la plus haute cour du Canada et du gouvernement Trudeau à l'époque de la commission des faits troublants afin d'en établir la véracité.

L'époque de la conférence constitutionnelle de 1981 et des discussions fédérales-provinciales autour de la future Charte canadienne des droits et libertés à être insérée, «enchâssée» dans la Constitution canadienne doit être fouillée. Quel dommage, quelle honte ce serait de découvrir qu'avant même son adoption cette Charte, l'esprit de cette Charte, aurait pu avoir été violée par ceux-là même qui voulaient la mettre au service des citoyens canadiens et québécois ceux-là même qu'on aurait voulu flouer, selon ce que semble indiquer le livre «La Bataille de Londres».

Il faut saluer publiquement et remercier l'historien Bastien d'avoir suivi des filons historiques quoi que récents au Canada et en Angleterre et d'avoir fait preuve d'enquêteur anonyme, issu d'une très grande discipline, l'histoire avec un grand H, et d'avoir ouvert un champ d'investigation fécond, peu utilisé et qu'à peu près seuls des avocats, juristes et légistes osaient aborder avec confiance. Les constitutionnalistes se sont fait damer le pion de façon spectaculaire. Peut-être craignaient-ils en découvrant ce que l'on pourrait qualifier de pot-aux-roses, que leur carrière professionnelle puisse en prendre un coup fatal. Loin de nous l'idée de leur faire un procès d'intention car ils ont prouvé par ailleurs leur grande utilité en faisant l'exégèse de textes et d'ententes constitutionnelles à maintes reprises.

Si Québec (cela va de soi), décide d'établir une commission d'enquête impartiale, on devra faire attention de ne pas y glisser de juges (sauf à la retraite) car ils pourraient être automatiquement en voie d'être en conflit d'intérêt en cas d'évocation devant les tribunaux ou de appels pourraient être logés par certaines parties qui pourraient avoir intérêt à bloquer, faire dérailler ce processus vital pour une nation qui veut aller au fond des choses. Il faut connaître la vérité, savoir ce que certains éminents personnages ont tenté de faire s'il y a lieu pour notre bien commun et comment ils s'y sont pris pour en arriver à leurs fins.

La fin justifie les moyens. Pour qui, pour quoi ? Le peuple du Québec (et du Canada) a droit de savoir ce qu'on a fait ou voulu faire en son nom. Quel qu'en soit le coût financier. S'il s'avérait que le gouvernement du Canada, que le juge en chef de la Cour suprême du Canada de l'époque l'Honorable Bora Laskin et un ou des juges de sa Cour et de très hauts-fonctionnaires du Conseil Privé du Canada et le premier ministre du Canada, Pierre Elliott Trudeau; ont commis des gestes répréhensibles, il sera toujours temps après avoir trouvé les faits de façon à prouver hors de tout doute leurs agissements d'envoyer la facture au gouvernement du Canada !

Le Bâtonnier du Barreau du Québec Nicholas Plourde, a bien fait de sonner l'alarme. Le Barreau se sent interpellé car il s'agit ici d'une question de droit dont il assure publiquement la garde en vertu de sa loi constitutive : Le Barreau doit travailler à creuser cette affaire avec acharnement car il en va de sa crédibilité et de celle des institutions dont le Parlement et l'Assemblée Nationale qui font les lois et assurent la bonne direction des législations qu'ils adoptent.



TARZI

Solde de fin de saison

Printemps 2013 Solde de 25%

BAUMLER FÉRAUD

BRUNO
SAINT HILAIRE



navigare



GREEN COAST[®]
VOYAGES OUTRIGERS

Lundi au samedi de 10h à 18h | Dimanche de 10h à 15h

Rendez-vous: service à domicile ou au bureau

Richard | 514.497.9743 • Daniel | 514.235.7385 • Gary | 514.862.8854

Kathleen | 514.739.6298 • Louise | 514.349-2387

www.tarzi.ca

3850, rue Jean-Talon Ouest, Bureau 109, VMR (Québec) H3R 2G8 | **514.739.6298**

RÉGIME D'ASSURANCE AUTO ET HABITATION EXCLUSIF AUX JURISTES

EXCELLENTS TARIFS ! JUGEZ-EN PAR VOUS-MÊME



**JOIGNEZ-VOUS AUX MILLIERS DE JURISTES CANADIENS QUI DÉPENSENT
MOINS POUR LEURS ASSURANCES AUTO ET HABITATION !**

TÉLÉPHONEZ OU CLIQUEZ POUR
OBTENIR UNE SOUMISSION

1 877 314-6274

www.assurancebarreau.com



Certaines conditions s'appliquent. Le régime d'assurance auto et habitation parrainé par l'AABC est émis par La Personnelle, assurances générales inc. au Québec et par La Personnelle, compagnie d'assurances dans les autres provinces et territoires. Il se peut que certains produits et services ne soient pas offerts dans toutes les provinces et tous les territoires. AABC Services d'assurances est une division de 3303128 Canada Inc., courtier d'assurances certifié. L'assurance auto n'est pas offerte au Manitoba, en Saskatchewan ni en Colombie-Britannique, où il existe des régimes d'assurance gouvernementaux. Les clauses et modalités relatives aux protections décrites sont précisées au contrat d'assurance. Certaines conditions et exclusions s'y trouvent.